

## Checklist pour le bailleur

### ➤ Avant la mise en location

- Vérifier que le logement est situé ou non en zone tendue/encadrement des loyers.
- Étudier le marché local et repérer les plafonds de loyers applicables.
- Collecter tous les diagnostics obligatoires (DPE, plomb, électricité...).
- S'assurer de l'état du bien et de sa conformité à la décence.
- Préparer une annonce conforme, avec mention des obligations liées à la loi ALUR.

### ➤ Signature du bail et début de la location

- Utiliser le modèle de bail adapté (meublé ou non) avec mentions obligatoires.
- Vérifier que le loyer respecte les plafonds (le cas échéant) et justifier le montant.
- Informer le locataire de ses droits (préavis réduit, charges, garanties).
- Remettre les documents exigés (diagnostics, quittances, règlement de copropriété...).

### ➤ Pendant la durée du bail

- Tenir à disposition du locataire les justificatifs de charges pendant 6 mois — selon la loi ALUR.
- Surveiller les loyers et relancer rapidement en cas de retard.
- Réévaluer le loyer ou prévoir sa révision en respectant le cadre légal.
- Assurer l'entretien du logement et de la copropriété, anticiper les travaux.

### ➤ En cas de renouvellement ou sortie du locataire

- Vérifier que le nouveau loyer proposé respecte les plafonds.
- Préparer l'état des lieux de sortie conforme, avec mention de vétusté, usure normale.
- Fournir au locataire le dépôt de garantie, avec justification du montant retenu le cas échéant.